

MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Subventions, dons et contributions	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
MAISON DU PÈRE,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 1

Montréal, Québec
Le 22 novembre 2022

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août

2022

2021

	Annexe	
Produits		
Subventions, dons et contributions	A 2 829 040 \$	3 171 512 \$
Pensions reçues des résidents et des bénéficiaires	769 089	740 069
Autres	<u>218 801</u>	<u>291 716</u>
	3 816 930	4 203 297
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	250 000	250 000
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE*	<u>4 100 000</u>	<u>2 840 000</u>
	<u>8 166 930</u>	<u>7 293 297</u>
Frais d'exploitation		
Salaires et charges sociales	6 180 204	5 157 058
Frais de fonctionnement	1 023 043	1 028 280
Frais des immeubles	665 804	718 658
Intérêts sur la dette à long terme	80 447	85 505
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>584 603</u>	<u>541 666</u>
	<u>8 534 101</u>	<u>7 531 167</u>
Excédent des charges avant les autres produits	<u>(367 171)</u>	<u>(237 870)</u>
Autres produits		
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	-	900
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>347 113</u>	<u>325 027</u>
	<u>347 113</u>	<u>325 927</u>
Excédent des produits (charges)	<u>(20 058) \$</u>	<u>88 057 \$</u>
Total des produits	<u>8 514 043 \$</u>	<u>7 619 224 \$</u>
Total des charges	<u>8 534 101</u>	<u>7 531 167</u>
Excédent des produits (charges)	<u>(20 058) \$</u>	<u>88 057 \$</u>

* La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 100 000 \$ en 2022 (100 000 \$ en 2021), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour l'hygiène des hommes itinérants. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 100 000 \$ au cours de chacun des deux derniers exercices.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2022

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	654 890 \$	1 006 803 \$	(16 579) \$	1 645 114 \$
Excédent des produits (charges)	10 336	(237 490)	207 096	(20 058)
Investissement en immobilisations corporelles	-	205 658	(205 658)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	687 026 \$	974 971 \$	(36 941) \$	1 625 056 \$

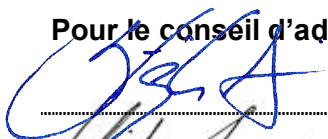
Exercice clos le 31 août 2021

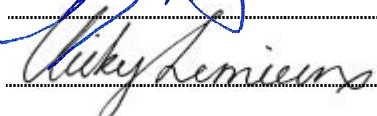
	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	622 526 \$	1 004 993 \$	(70 462) \$	1 557 057 \$
Excédent des produits (charges)	10 564	(215 739)	293 232	88 057
Investissement en immobilisations corporelles	-	217 549	(217 549)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	654 890 \$	1 006 803 \$	(16 579) \$	1 645 114 \$

Situation financière

31 août	2022	2021
Actif à court terme		
Encaisse	66 323 \$	217 454 \$
Débiteurs (note 3)	658 309	607 746
Frais payés d'avance	61 310	63 068
	<u>785 942</u>	<u>888 268</u>
Placements réservés, à la juste valeur (note 4)	687 026	654 890
Immobilisations corporelles (note 5)	10 642 143	10 638 043
	<u>11 329 169</u>	<u>11 292 933</u>
Total de l'actif	12 115 111 \$	12 181 201 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	689 423 \$	652 209 \$
Apports reportés	247 173	252 638
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	24 091	22 178
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	111 881	108 490
	<u>1 072 568</u>	<u>1 035 515</u>
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	6 341	30 432
Dette à long terme (note 8)	2 333 469	2 445 350
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	7 077 677	7 024 790
	<u>9 417 487</u>	<u>9 500 572</u>
Total du passif	10 490 055	10 536 087
Actif net		
Affectations internes (note 12)		
Réserves AccèsLogis	687 026	654 890
Investi en immobilisations corporelles	974 971	1 006 803
Non affecté	(36 941)	(16 579)
	<u>1 625 056</u>	<u>1 645 114</u>
Total du passif et de l'actif net	12 115 111 \$	12 181 201 \$

Pour le conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits (charges)	(20 058) \$	88 057 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	584 603	541 666
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	-	(900)
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	(347 113)	(325 027)
	<u>217 432</u>	<u>303 796</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	(130 769)	(290 854)
	<u>86 663</u>	<u>12 942</u>
Activités de financement		
Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(22 178)	(20 417)
Remboursement de la dette à long terme	(108 490)	(105 201)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	400 000	70 866
	<u>269 332</u>	<u>(54 752)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(357 663)	(151 727)
Produit de la disposition de placements	325 527	119 363
Acquisition d'immobilisations corporelles	(474 990)	(163 697)
Produit de la disposition d'une immobilisation corporelle	-	900
	<u>(507 126)</u>	<u>(195 161)</u>
Diminution nette de l'encaisse	(151 131)	(236 971)
Encaisse au début	<u>217 454</u>	<u>454 425</u>
Encaisse à la fin	66 323 \$	217 454 \$

Informations supplémentaires (note 15)

Notes complémentaires

31 août 2022

1. Constitution, nature des activités et continuité des activités

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE, est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constataion des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, dons et contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Constataion des produits

L'Organisme constate les produits de pensions reçues des résidents et des bénéficiaires sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons reçus sous forme de fournitures et de services

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 1 514 000 \$ (1 532 000 \$ en 2021) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Aménagement intérieur du bâtiment	10 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Notes complémentaires**31 août 2022**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

*Instruments financiers**Évaluation initiale*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre parties liées, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre parties liées dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'Organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'elle évalue à la juste valeur qui est fournie par les gestionnaires. La variation de la juste valeur est présentée au résultat net.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et de la subvention gouvernementale à recevoir.

La contribution à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE est comptabilisée au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2022.

Notes complémentaires

31 août 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Comptes clients	96 202 \$	80 607 \$
Subvention gouvernementale à recevoir	19 500	49 961
Taxes de vente	85 889	51 086
À recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	<u>456 718</u>	<u>426 092</u>
	<u>658 309 \$</u>	<u>607 746 \$</u>

4. Placements réservés

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	5 198 \$	8 856 \$
Dépôt à terme, taux de 2 %, échéant en janvier 2025	437 085	428 514
Dépôt à terme, taux de 2,75 %, échéant en août 2024	114 685	-
Dépôt à terme, taux de 2 % échéant en août 2023	130 058	-
Dépôts à terme, taux de 0,4 %, échus en août 2022	-	157 882
Dépôt à terme, taux de 1,55 %, échu en août 2022	<u>-</u>	<u>59 638</u>
	<u>687 026 \$</u>	<u>654 890 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2022

5. Immobilisations corporelles	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain – MAISON DU PÈRE et Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	- \$	333 750 \$
Aménagement du terrain	57 887	32 622	31 053
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 670 621	2 580 958
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	5 642 198	7 344 991
Aménagement intérieur du bâtiment – MAISON DU PÈRE	480 318	24 016	-
Mobilier et équipement de résidence	1 195 297	971 251	196 725
Matériel roulant	132 465	85 681	64 840
Mobilier de bureau	91 964	89 116	5 020
Matériel informatique	188 770	173 027	27 518
	19 298 762	8 688 532	10 584 855
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition			
Matériel roulant	106 376	74 463	53 188
	19 405 138 \$	8 762 995 \$	10 638 043 \$
6. Crédoiteurs et charges à payer			
		2022	2021
Comptes fournisseurs		52 153 \$	58 179 \$
Charges à payer		159 014	38 559
Salaires et vacances à payer		452 434	477 060
Sommes à remettre à l'État		25 822	78 411
		689 423 \$	652 209 \$
7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		2022	2021
Contrat de location-acquisition, taux de 8,3 %, remboursable par mensualités de 2 143 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2023		30 432 \$	52 610 \$
Obligation échéant au cours du prochain exercice		24 091	22 178
		6 341 \$	30 432 \$

Notes complémentaires

31 août 2022

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (suite)

Les paiements futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	25 715 \$
2024	<u>6 427</u>
	32 142
Intérêts inclus dans les paiements exigibles	<u>1 710</u>
	<u><u>30 432 \$</u></u>

8. Dette à long terme

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût amorti	Coût amorti
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 3,102 %, remboursable par mensualités de 15 473 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2024, solde au 31 août 2022 amorti sur une période de 204 mois échéant en juillet 2039	2 445 350 \$	2 553 840 \$
Portion exigible	<u>111 881</u>	<u>108 490</u>
	<u>2 333 469 \$</u>	<u>2 445 350 \$</u>

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 9 839 242 \$.

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement de l'hypothèque immobilière aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2023	111 881 \$
2024	115 335 \$
2025	118 464 \$
2026	122 191 \$
2027	126 036 \$

Notes complémentaires

31 août 2022

9. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2022	2021
Solde au début	2 803 978 \$	1 354 827 \$	2 865 985 \$	7 024 790 \$	7 278 951 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	400 000	-	400 000	70 866
Amortissement	<u>(121 718)</u>	<u>(25 829)</u>	<u>(199 566)</u>	<u>(347 113)</u>	<u>(325 027)</u>
Solde à la fin	2 682 260 \$*	1 728 998 \$	2 666 419	7 077 677 \$	7 024 790 \$

* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	<u>(2 495 354)</u>
	<u>2 682 260 \$</u>

10. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2022, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	2022	2021
Actifs	876 926 \$	835 207 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	72 575 \$	62 813 \$
Sommes dues aux bénéficiaires	784 477	753 579
Sommes à remettre à l'Office municipale d'habitation de Montréal et à des fournisseurs externes	<u>19 874</u>	<u>18 815</u>
	876 926 \$	835 207 \$

Notes complémentaires

31 août 2022

11. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2022, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Bilan		
Actif à court terme	2 458 003 \$	1 621 403 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	22 513 \$	17 740 \$
Autres passifs à court terme	2 435 490 \$	1 603 663 \$
Actif net	-	-
Résultats		
Produits	3 449 489 \$	4 312 388 \$
Frais d'exploitation	3 449 489 \$	4 312 388 \$
Excédent des produits	-	-

12. Affectations internes

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles, de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et de la dette à long terme afférente.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	<u>Réserve de gestion</u>	<u>Réserve de remplacement immobilière</u>	<u>Réserve de remplacement mobilière</u>	<u>Total</u>
Solde au début	80 219 \$	288 995 \$	285 676 \$	654 890 \$
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	21 800
Intérêts	1 267	4 561	4 508	10 336
Solde à la fin	81 486 \$	315 356 \$	290 184 \$	687 026 \$

Une somme de 687 026 \$ est présentée à titre de placements réservés.

Notes complémentaires**31 août 2022**

13. Instruments financiers*Risques et concentrations*

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, à la subvention gouvernementale à recevoir et au montant à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2022, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2021).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements et dette à long terme) qui assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 445 350 \$ (2 553 840 \$ en 2021).

14. Opérations entre parties liées

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

Notes complémentaires

31 août 2022

15. Flux de trésorerie	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(50 563)\$	(69 256)\$
Frais payés d'avance	1 758	10 918
Créditeurs et charges à payer	(76 499)	(212 629)
Apports reportés	<u>(5 465)</u>	<u>(19 887)</u>
	<u>(130 769)\$</u>	<u>(290 854)\$</u>
 <i>Informations supplémentaires</i>		
Activité d'investissement sans incidence sur la trésorerie		
<i>Créditeurs et charges à payer diminuant l'acquisition</i> <i>d'immobilisations corporelles</i>	<i>113 713 \$</i>	<i>- \$</i>

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août	2022	2021
ANNEXE A – SUBVENTIONS, DONNS ET CONTRIBUTIONS		
Subventions et dons		
L'Archevêché catholique romain de Montréal	25 000 \$	25 000 \$
Subventions du gouvernement provincial		
Ministère de la Santé et des Services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	2 195 257	2 063 823
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Entente de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	177 000	150 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Programme d'aide et d'accompagnement social – Action CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	83 028	59 295
Autres	7 365	296
Subventions du gouvernement fédéral		
Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	13 980	4 859
Emploi et Développement social Canada – Développement des ressources humaines – Programmes Emploi d'été Canada	11 062	-
Emploi et Développement social Canada – Stratégie de partenariats de la lutte contre l'itinérance – volet collectivité	-	104 911
Office municipal d'habitation de Montréal	184 284	195 255
Autres	3 750	2 800
	2 714 600	2 623 604
Subventions, dons et contributions – COVID-19		
Subventions du gouvernement provincial		
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Soutien RPA – Financement d'urgence	76 940	277 848
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	-	33 060
Ville de Montréal	7 500	12 000
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	-	200 000
Autres contributions	30 000	25 000
	114 440	547 908
	2 829 040 \$	3 171 512 \$